

Accueil périscolaire

Restauration

Accueils de loisirs

**Activités culturelles
et sportives**

Guide pratique

**Réussir la rentrée
de votre enfant**

**2025
2026**

Quelques conseils

Dans la majorité des cas, pour que votre enfant soit accueilli aux activités municipales, il faut procéder à son inscription administrative et/ou réserver les temps d'accueil.

Ne pas confondre inscription et réservation

Lors de l'inscription administrative, vous inscrivez votre enfant à une activité. Grâce à cette inscription, la mairie sait que l'enfant est susceptible d'utiliser le service.

Lors de la réservation, vous indiquez quand et comment votre enfant utilisera le service.

Cette étape est **OBLIGATOIRE !**

	Inscription à l'activité	Réservation du service	Sans inscription et/ou réservation, mon enfant peut-il bénéficier du service ?
Accueil périscolaire (avant/après l'école)			Oui
Restauration scolaire		X	Oui mais un repas de substitution sera servi à l'enfant et le tarif habituel sera majoré de 50%.
Accueil de loisirs du mercredi	X ⁽¹⁾	X	Oui mais un repas de substitution sera servi à l'enfant et le tarif habituel pour la journée d'accueil et le repas sera majoré de 50%.
Accueil de loisirs des vacances scolaires	X	X	Non
École des Arts	X	X	Non
Mercredis sportifs	X	X	Non
Vacances sportives	X	X	Non

(1) Si votre enfant n'a jamais fréquenté un accueil de loisirs le mercredi

Respectez les délais de réservation

Sur le portail des Services en ligne, pour toutes les activités, un seul délai est à retenir : **au plus tard 15 jours avant la date ou la période de vacances.**

Sur formulaire papier ou auprès du Guichet famille, les délais sont fixés selon les calendriers précisés pour chaque activité.

Dates de réservation à ne pas manquer pour la rentrée !

	Ouverture	Date limite	
		Sur le portail des Services en ligne	Sur formulaire papier
Restauration scolaire Repas du 1 ^{er} septembre	Mardi 10 juin	Dimanche 17 août	Vendredi 8 août
Accueil de loisirs Mercredi 3 septembre		Mardi 19 août	

Vérifiez les réservations effectuées

Pour vous assurer que tout est bien réservé et avoir l'esprit tranquille, rendez-vous dans l'onglet « Mes dernières demandes » du portail des Services en ligne (voir page 6)

Signalez l'absence de votre enfant en cas de maladie

Pour ne pas être facturé inutilement, vous devez signaler à la mairie dans un délai de 8 jours les absences de votre enfant (voir page 18)

Calculez votre Quotient Familial pour bénéficier des tarifs selon vos ressources

Entre le 4 août et le 10 octobre 2025 (voir page 17) sur le portail des Services en ligne ou auprès du Guichet Famille.

SOMMAIRE

Réalisez vos démarches en ligne.....page 4

L'accueil périscolaire.....page 8

L'accompagnement à la scolarité.....page 9

La restauration scolaire.....page 10

Les accueils de loisirs.....page 12

Les activités sportives.....page 14

L'École des arts.....page 16

Le Quotient Familial.....page 17

La facturation.....page 18

Les coordonnées des structures.....page 20

Fournitures de rentrée et calendrier des vacances...page 22

Édito

La Ville est heureuse de vous remettre ce livret, pensé pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire 2025-2026. Vous y retrouverez toutes les informations essentielles pour aborder cette nouvelle rentrée, avec simplicité et sérénité. La Ville facilite la réalisation de vos démarches grâce au portail des Services en ligne. Accessible par internet 7j/7 – 24h/24, il vous permettra de réaliser et de suivre l'évolution de vos démarches, de gérer les inscriptions et réservations de vos enfants aux activités municipales tout en vous permettant de communiquer avec les services de la Ville.

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville place les enfants et les jeunes au cœur de ses priorités. Entre 2020 et 2026, 14 écoles auront ainsi été modernisées afin d'offrir à chaque élève un cadre d'apprentissage optimal, en étant accueilli dans les meilleures conditions. L'accent est également porté sur tous les aspects de la scolarité des enfants : un service de restauration scolaire de qualité, avec des menus équilibrés et des produits de saison, des dispositifs d'accompagnement adaptés pour soutenir les élèves en difficultés, un accès à des activités sportives et culturelles variées.

La Ville fait également le choix d'offrir à chaque élève, du CP au CM2, un sac écolier comprenant des fournitures scolaires. Ce geste, particulièrement bienvenu dans un contexte économique tendu, entend alléger une dépense souvent importante pour les familles et traduit la volonté municipale d'être aux côtés des parents en contribuant concrètement à leur pouvoir d'achat.

En rassemblant ces engagements — amélioration des équipements, qualité des services, soutien matériel — la Ville poursuit un même objectif : favoriser l'épanouissement de tous les élèves, à l'école comme en dehors. Aux côtés des enseignants, l'équipe municipale est engagée pour préparer les jeunes générations à devenir les acteurs de demain, en leur offrant un environnement éducatif de qualité.



Stéphane Beaudet
Maire d'Évry-Courcouronnes



Medhy Zeghouf
1^{er} adjoint au maire chargé de l'Éducation, Laïcité, Enseignement supérieur et recherche, culture et patrimoine

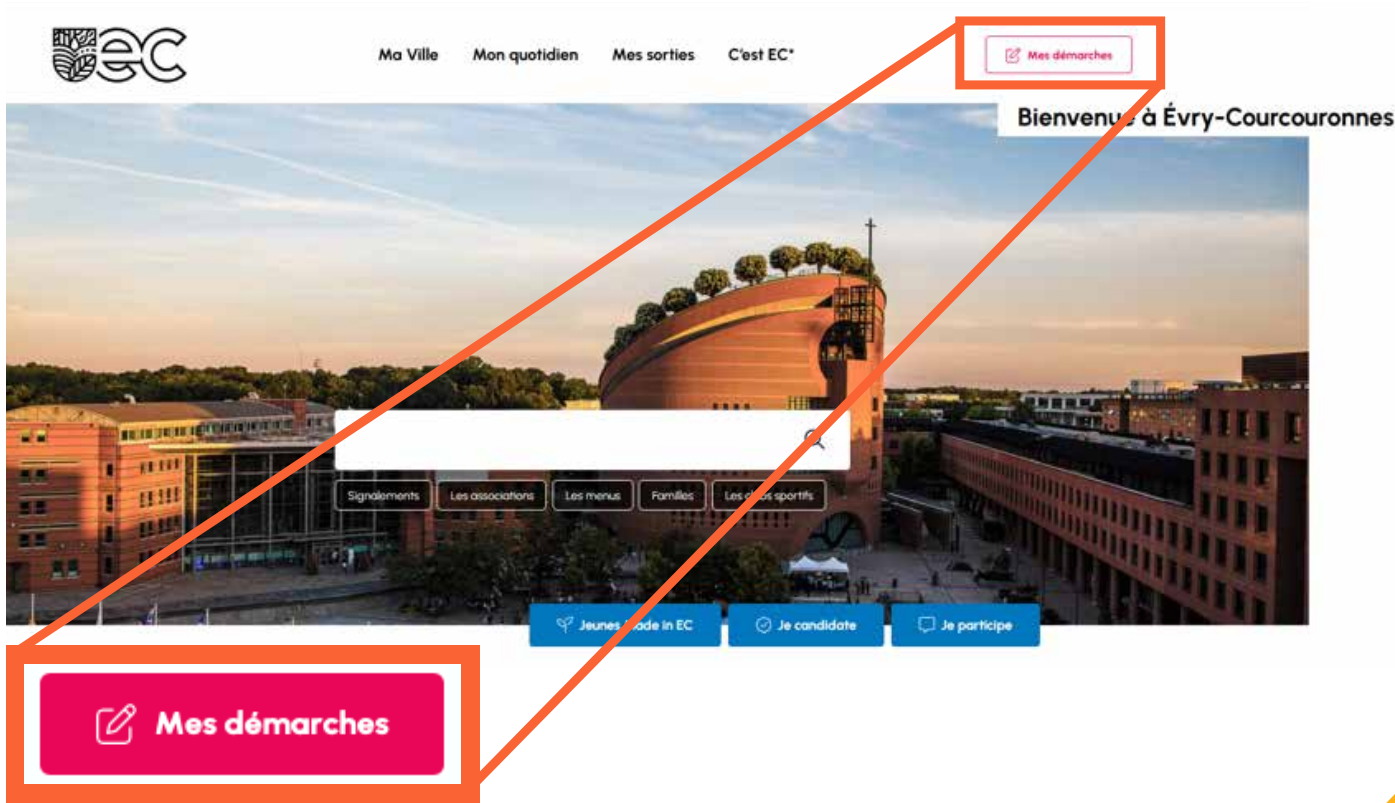
Pour plus de facilité, réalisez vos démarches familles en ligne

Depuis votre ordinateur ou votre smartphone, vous pouvez en quelques clics :

- Inscrire votre enfant aux différentes activités et services proposés par la Ville
- Modifier votre dossier familial
- Calculer votre quotient familial
- Réserver, modifier ou annuler les dates de présence de votre enfant
- Régler vos factures
- Consulter l'état de traitement de vos démarches en ligne et l'agenda des activités réservées
- Signaler une absence
- Découvrir les menus de la restauration scolaire / Consulter le règlement des activités municipales

Comment utiliser le portail des Services en ligne ?

Depuis le site internet de la ville, cliquez sur « Mes démarches » et retrouvez l'ensemble des informations utiles pour réaliser vos démarches en ligne.



• Vous avez déjà un compte



Accédez à votre espace personnel en cliquant sur le lien de la démarche qui vous intéresse, depuis le site internet de la ville ou en vous connectant directement depuis la page d'accueil du Portail des Services en ligne.



• Vous n'avez pas encore de compte

Contactez le Guichet Famille au 01 60 91 61 47. Un lien d'activation vous sera transmis par mail.

• Vous n'avez pas accès à Internet ?

Rendez-vous à l'Hôtel de Ville, au Clos de Cathédrale ou dans les Maisons de quartier - Centres sociaux et utilisez librement les ordinateurs mis à la disposition du public.

Vous avez des difficultés à effectuer vos démarches en ligne ?

Bénéficiez d'un accompagnement avec les conseillères numériques :

- À l'Hôtel de ville, les mercredis et jeudis de 9h à 12h
- À la Mairie annexe centre, les 1ers mardis de chaque mois de 14h à 16h30

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la ville : evrycourcouronnes.fr

Pour consulter les démarches effectuées

Dernières demandes

Un accusé de réception vous est envoyé par mail pour chaque démarche effectuée en ligne.
Pensez à vérifier dans les spams de votre messagerie !

Vous pouvez également retrouver les démarches dans la rubrique « Mes dernières demandes » sur votre espace privé, et consulter l'état du traitement de vos dernières demandes.

DERNIÈRES DEMANDES EFFECTUÉES						
Commune evrycourcouronnes						
16 avr. 2025	09:07		DEMANDE N° 493674 GUICHET FAMILLE Gérer mes réservations Eline - Restauration Scolaire - Ecole Coqubus élémentaire - du 02 au 06/05/2025		Traitée positivement	

Consultez le récapitulatif en allant sur l'onglet «La demande».

SUIVI DE LA DEMANDE N° 493674

16
avr.
2025

09:07

DEMANDE N° 493674
GUICHET FAMILLE Gérer mes réservations
Eline - Restauration Scolaire - Ecole Coqubus élémentaire - du 02 au 06/05/2025

Traitée
positivement

Le demandeur

La demande

Historique

RÉSERVATION

Eline - Restauration Scolaire - du 01/09/2024 au 05/07/2025 - Ecole Coqubus élémentaire - Restaurant

ven. 02/05/2025

lun. 05/05/2025

mar. 06/05/2025

Rsviande

Rsviande

Rsviande



Pour consulter les réservations effectuées

Vous pouvez à tout moment consulter l'ensemble des réservations effectuées pour chacun des membres de votre foyer.

Mon espace

Francoise TEST
Rue de L. Essonne
91000 EVRY-COURCOURONNES
01 60 77 40 53
06 08 20 12 40
ludivine.nathan@evrycourcouronnes.fr

Profil

Identifiants

Entourage

Co-représentant

Thibaut

Membres foyer

Eric

Eline

Sarah

Sélectionnez un des membres du foyer (cliquez sur son image) et consultez son agenda.

May 2025

MON AGENDA

☒ Restauration Scolaire
Ecole Coqubus élémentaire
Evénements du 02 septembre 2024 au 05 juillet 2025

28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

05 MAI / 11 MAI

LUNDI 05	MARDI 06	MERCREDI 07	JEUDI 08	VENREDI 09	SAMEDI 10	DIMANCHE 11
Restauration Scolaire Ecole Coqubus élémentaire du 02 septembre 2024 au 05 juillet 2025	Rsviande Nouveau	Rsviande Nouveau				



L'accueil périscolaire

Avant et après l'école

Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire.

Où ?

Toutes les écoles de la ville organisent une prise en charge des enfants avant et après l'école.

Quels horaires ?

De 7h15 à l'entrée en classe le matin, puis de la sortie de la classe jusqu'à 18h45 l'après-midi.

Quand déposer ou récupérer mon enfant ?

Le matin, vous pouvez déposer vos enfants à compter de 7h15.
L'après-midi, vous pouvez récupérer vos enfants à compter de 17h pour les élèves de maternelles et à compter de 18h pour les élémentaires.

Les + ?

- Une équipe d'animation investie
 - Un panel d'activités ludiques et adaptées à l'âge des enfants
 - Un goûter pour les enfants présents à l'accueil du soir
 - Une aide aux devoirs pour les élèves d'élémentaires de 17h à 18h.
- Dans ce cas, les départs se font à partir de 18h pour ne pas gêner le travail des élèves.

Comment inscrire mon enfant ?

Aucune inscription n'est nécessaire :

- Pour l'accueil du matin, vous pouvez déposer vos enfants le jour même ;
- Pour l'accueil du soir, vous devez informer l'équipe d'animation ou l'enseignant de la présence de votre enfant à l'accueil du soir, le matin-même.



L'accompagnement à la scolarité CLAS



Pour qui ?

Tous les écoliers de la ville

Où ?

Dans les Maisons de quartiers-Centres sociaux. Les horaires et programmes sont spécifiques à chaque structure.

Quand ?

Lundi, mardi, jeudi et vendredi après l'école

Les + ?

- Une aide aux devoirs et un apport méthodologique
- Des ateliers culturels et socioculturels
- Un accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant
- Un encadrement assuré par des étudiants recrutés par la Ville (niveau Bac+2 minimum)

Comment inscrire mon enfant ?

Au mois de septembre, dans les Maisons de Quartier- Centres sociaux avec une rencontre obligatoire entre les encadrants, l'enfant et les parents.

Une participation est demandée, selon le quotient familial ou forfaitaire.

Le dispositif est accompagné et financé par la CAF et l'État

Infos :

Service de la Vie Locale

Tél : 01 60 91 61 69

La restauration scolaire

Jours d'école

Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire, si vous avez réservé les repas.

Les + de la restauration

- Le choix entre un repas avec ou sans viande
- L'assurance de repas équilibrés
- Des produits locaux et de saison, avec plus de goût
- Une pause méridienne conviviale avec les autres enfants
- Des tarifs adaptés à vos ressources

La réservation, pour quoi faire ?

La réservation permet aux équipes de la ville d'évaluer le nombre de repas qui seront servis dans leur école. Cette comptabilité permet de s'assurer que la quantité de repas produite chaque jour sera consommée et ainsi d'éviter le gaspillage alimentaire.

J'ai oublié de réserver, que se passe-t-il ?

Votre enfant pourra déjeuner à l'école. Toutefois, le repas servi sera un repas de substitution et le tarif habituel de la prestation sera majoré de 50%.

J'ai réservé un repas, mais mon enfant est absent

En cas de maladie, et sur justificatif (certificat médical ou attestation sur l'honneur, à transmettre sous 8 jours sur le portail des Services en ligne ou en le déposant au Clos de la Cathédrale), vous n'aurez pas à payer le repas.



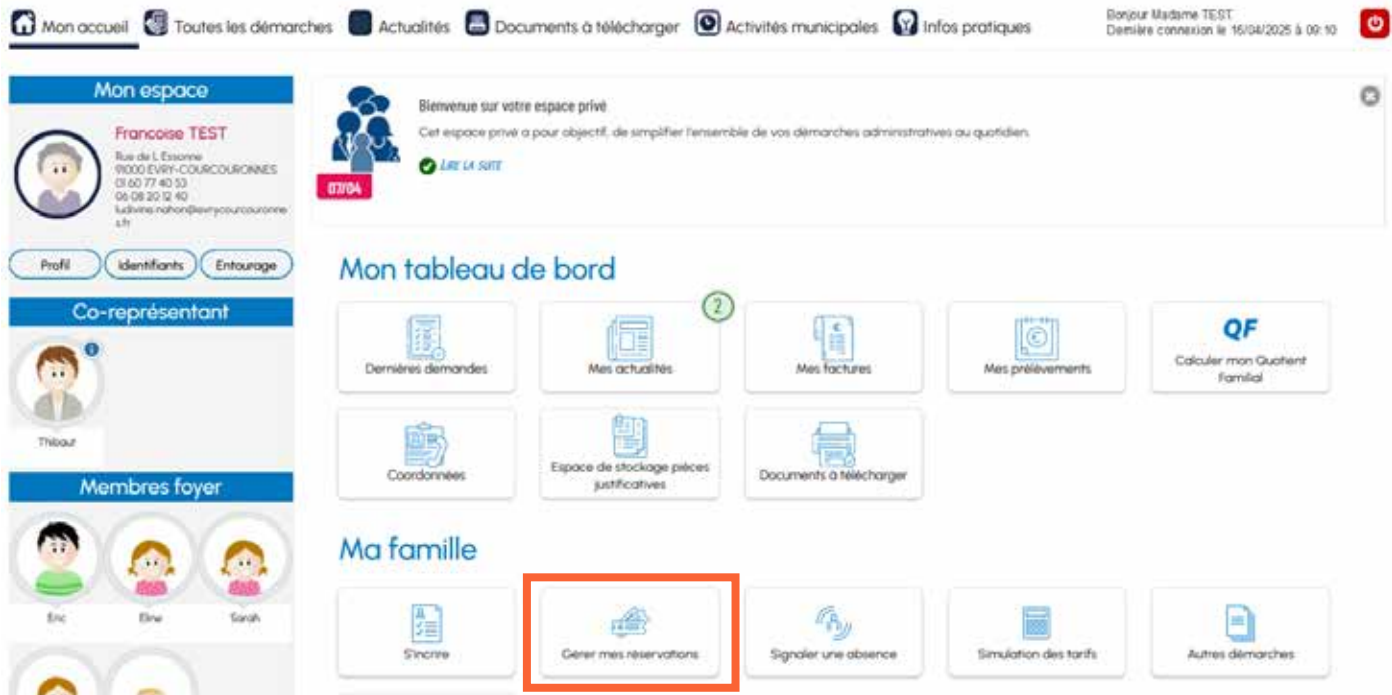
Comment réserver les repas ?

• Sur le portail des Services en ligne, à compter du 10 juin 2025

La réservation en ligne vous permet de :

- Réserver pour un jour, pour plusieurs mois, voire sur l'année entière si cela vous semble plus simple;
- Modifier ou annuler vos réservations jusqu'à 15 jours avant la date du ou des repas concernés.

Accessible 7j/7, 24h/24, de façon simple et rapide, dans la rubrique « Gérer mes réservations » :



Attention !

Pour que votre enfant puisse déjeuner le premier jour d'école, le 1er septembre 2025, vous devez réserver le repas avant le dimanche 17 août 2025. En cas de non-réservation, le repas vous sera facturé 50% plus cher (sur la base du tarif habituel, calculé en fonction de votre quotient familial).



• Sur formulaire papier, disponible à l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale

Contrairement à la réservation en ligne, les réservations par formulaire papier se font pour une période de trois à quatre mois, à renouveler.

Le dépôt des formulaires doit se faire à l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale selon le planning ci-dessous :

Période de réservation pour l'année scolaire 2025-2026 :

- **Repas du 1er septembre au 19 décembre 2025** - Réservation du 10 juin au 8 août 2025
- **Repas du 5 janvier au 31 mars 2026** - Réservation du 3 novembre au 12 décembre 2025
- **Repas du 1er avril au 3 juillet 2026** - Réservation du 2 février au 13 mars 2026

Soyez vigilant ! Une fois le formulaire papier déposé, aucun changement de date n'est possible.

Les accueils de loisirs

Mercredis et vacances scolaires



Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire, si vous avez réservé les jours d'accueil et/ou les repas.

Quand ?

L'accueil s'effectue à la demi-journée ou à la journée complète, avec ou sans repas :

- Les mercredis en période scolaire
- Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires

Vous pouvez déposer vos enfants entre 7h15 et 9h et les récupérer entre 16h30 et 18h45. Si votre enfant ne bénéficie pas de la restauration, vous devez le récupérer entre 11h30 et 12h, puis le ramener entre 13h et 13h30. Les horaires sont à définir en fonction des activités organisées.

Où ?

Les accueils de loisirs sont répartis sur la ville par secteur géographique. Les enfants sont rattachés à l'accueil de loisirs correspondant à leur lieu d'habitation (sauf en cas de dérogation). Durant les vacances scolaires, plusieurs accueils de loisirs peuvent être regroupés ponctuellement. Vous en êtes alors informés préalablement.

Les + ?

- Une équipe d'animation investie
- Un panel d'activités ludiques et adaptées à l'âge des enfants
- L'apprentissage de la vie à plusieurs

J'ai oublié de réserver, que se passe-t-il ?

Les tarifs habituels de l'accueil et / ou du repas seront majorés de 50%.

J'ai réservé, mais mon enfant est absent

En cas de maladie, et sur justificatif (certificat médical ou attestation sur l'honneur, à transmettre sous 8 jours sur le portail des Services en ligne ou en le déposant au Clos de la Cathédrale), vous n'aurez pas à payer pour la journée.

Comment inscrire mon enfant à l'accueil de loisirs et / ou réserver les journées d'accueil ?

• Première étape

Effectuer l'inscription administrative de l'enfant

Vous indiquez ainsi aux équipes de la ville que votre enfant est susceptible de profiter des accueils du mercredi et / ou des vacances scolaires. Une fois l'inscription faite, elle reste valable pour l'année entière.

• Deuxième étape

Réserver les jours et indiquer le type d'accueil :

- En demi-journée ou en journée complète
- Avec ou sans repas
- Si repas inclus, choisir un repas avec ou sans viande

• Sur le portail des Services

Cette modalité de réservation vous permet de :

- Réserver pour un jour, pour une période, voire même pour l'année scolaire entière si cela vous semble plus simple.
- De modifier ou d'annuler vos réservations jusqu'à 15 jours avant le mercredi ou le premier jour des vacances scolaires concernées.

Pour les mercredis

Votre enfant n'a jamais fréquenté un accueil de loisirs

Rendez-vous dans la rubrique « S'inscrire » pour l'inscription et la réservation



S'inscrire

Votre enfant a déjà fréquenté un accueil de loisirs : pas besoin de l'inscrire

Rendez-vous directement dans la rubrique « Gérer mes réservations »



Gérer mes réservations

Pour les vacances scolaires

Rendez-vous dans la rubrique « S'inscrire » pour l'inscription et la réservation



S'inscrire

• Sur formulaire papier, disponible à l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale

Pour les mercredis

Contrairement à la réservation en ligne, la réservation avec le formulaire papier se fait pour une période de trois à quatre mois, à renouveler pour chaque période. Le dépôt des formulaires doit se faire au Clos de la Cathédrale selon le planning ci-dessous :

Période de réservation pour l'année scolaire 2025-2026 :

• **Accueil du 1^{er} septembre au 19 décembre 2025**

Réservation du 10 juin au 8 août 2025

• **Accueil du 5 janvier au 31 mars 2026**

Réservation du 3 novembre au 12 décembre 2025

• **Accueil du 1^{er} avril au 3 juillet 2026**

Réservation du 2 février au 13 mars 2026

Pour les vacances scolaires

Le dépôt des formulaires doit se faire au plus tard selon le planning ci-dessous, directement auprès des accueils de loisirs.

Période de réservation pour les vacances scolaires 2025-2026 :

• **Vacances d'automne**

Réservation du 15 septembre au 3 octobre 2025

• **Vacances de fin d'année**

Réservation du 17 novembre au 5 décembre 2025

• **Vacances d'hiver**

Réservation du 19 janvier au 6 février 2026

• **Vacances de printemps**

Réservation du 16 mars au 3 avril 2026

Attention ! Une fois le formulaire déposé, aucun changement de date n'est possible.

Les activités sportives

Mercredi et vacances scolaires



Les mercredis sportifs

Les mercredis sportifs, c'est quoi ?

Différentes activités multisports, sous forme de parcours sportifs et/ou de découvertes sportives, sont proposées aux enfants et encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État.

Pour qui ?

Pour tous les enfants, nés entre 2014 et 2022

Quand et où ?

Tous les mercredis, durant la période scolaire, à compter du mercredi 24 septembre. Les lieux, horaires et activités seront transmis lors du forum des associations le samedi 6 septembre, ou lors de la journée porte ouverte.

Portes ouvertes

Découvrez le dispositif et posez toutes vos questions

Mercredi 24 septembre de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Au complexe sportif J. Adélaïde

Les vacances sportives

Les vacances sportives, c'est quoi ?

Ce sont des stages permettant aux enfants de découvrir diverses disciplines sportives, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État. Le programme des activités proposées est précisé à l'ouverture des inscriptions.

Pour qui ?

Les enfants nés entre 2015 et 2021

Quand ?

Pendant toutes les vacances scolaires

- Pour les enfants de 4 et 5 ans, nés en 2020 et 2021
Stage du lundi au vendredi (sauf jours fériés), en demi-journée, de 9h à 12h

- Pour les enfants de 6 à 10 ans, nés entre 2015 et 2019
Stage du lundi au vendredi (sauf jours fériés), en journée complète, de 9h à 17h

Un temps d'accueil est prévu avant et après les activités.

Où ?

Les lieux d'accueils des stages sont communiqués lors de l'inscription.

Les + ?

- Pour les plus jeunes, éveil à la motricité
- Pour les plus âgés, perfectionnement
- Découverte de plusieurs disciplines
- Apprentissage de la vie en collectif

Comment inscrire mon enfant aux mercredis et vacances sportives ?

• **Première étape**
Effectuer l'inscription administrative de l'enfant

• **Deuxième étape**
Réserver le stage souhaité

Mercredis sportifs

Les inscriptions et réservations se font pour l'année scolaire entière à compter du 25 septembre 2025, dans l'ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles.

Vacances sportives

Les inscriptions et réservations sont ouvertes avant chaque période de vacances durant 10 jours et doivent être réalisées au plus tard 15 jours avant le début des vacances.

• Sur le portail des Services en ligne

Rendez-vous dans la rubrique « S'inscrire » pour s'inscrire puis réserver.

Attention ! Une fois les réservations validées, vous ne pouvez plus intervenir sur votre espace personnel. Toute demande de modification devra être réalisée auprès du Guichet Famille.



S'inscrire



Gérer mes réservations

• Auprès du Guichet Famille

Rendez-vous au Clos de la Cathédrale (4, Clos de la Cathédrale) :

- Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Mardi de 13h à 16h30
- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél : 01 60 91 61 47



Période de réservation pour les vacances scolaires 2025-2026 :

• Vacances d'automne

Réservation du 24 septembre au 3 octobre 2025

• Vacances de fin d'année

Réservation du 26 novembre au 5 décembre 2025

• Vacances d'hiver

Réservation du 28 janvier au 6 février 2026

• Vacances de printemps

Réservation du 25 mars au 3 avril 2026

L'École des arts

L'École des arts, c'est quoi ?

Ce sont des ateliers qui permettent aux enfants de découvrir 2 à 4 disciplines artistiques, accompagnés par des artistes professionnels.

Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés du CP à la 6ème.
Les ateliers sont organisés par tranche d'âge.

Quand ?

Les samedis matin durant 2h, de novembre à juin, durant la période scolaire.

Où ?

Les ateliers se dérouleront dans les équipements de la Ville (Conservatoires, théâtres, Maisons de quartier-Centres sociaux, gymnases, écoles) en fonction de l'activité.

Quelles disciplines ?

- Théâtre d'ombres
- Théâtre masqué
- Écritures théâtrales et mise en scène
- Danse contemporaine
- Danse hip-hop
- Arts visuels
- Photographie
- Arts du cirque
- Capoeira
- Chant
- Percussions
- Musiques du monde

Les + ?

- Explorer une approche sensible du monde
- Développer la créativité de l'enfant
- Rencontrer d'autres enfants autour d'un projet commun

Comment inscrire mon enfant à l'École des arts ?

• **Première étape**
Effectuer l'inscription administrative de l'enfant



• **Deuxième étape**
Réserver les ateliers artistiques

Les inscriptions et les réservations s'effectuent pour l'année entière à compter du 1er septembre 2025, par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles.

• Sur le portail des Services

Rendez-vous dans la rubrique « S'inscrire » pour s'inscrire puis réserver.

Attention ! Une fois les réservations validées, vous ne pouvez plus intervenir sur votre espace personnel.

Toute demande de modification devra être réalisée auprès du Guichet Famille.



S'inscrire



Gérer mes réservations

• Auprès du Guichet Famille

Rendez-vous au Clos de la Cathédrale (4, Clos de la Cathédrale) :

- Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Mardi de 13h à 16h30
- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél : 01 60 91 61 47



Le quotient familial

À quoi sert le Quotient Familial ?

Le Quotient Familial (QF) permet aux familles de bénéficier d'un tarif adapté à leurs ressources pour le paiement des activités municipales scolaires, périscolaires et de loisirs.

Les informations nécessaires pour le calcul du Quotient Familial sont :

- Les revenus du foyer fiscal
 - Le nombre de personne à charge
- Une fois calculé, il est valable pour toute l'année scolaire.

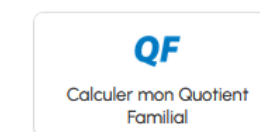
Quand faire calculer votre Quotient Familial ?

Du 4 août au 10 octobre 2025, pour une application dès la rentrée scolaire de septembre et tout au long de l'année.

Comment faire calculer votre Quotient Familial ?

• Sur le portail des Services en ligne

7j/7, 24h/24 de façon simple et rapide dans la rubrique « Calculer mon Quotient Familial »



• A l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale :

• Dépôt du dossier

(dans la boîte aux lettres ou à l'accueil)

• Calcul directement auprès du Guichet Famille,

au Clos de la Cathédrale

4 Clos de la Cathédrale

Lundi, mercredi, vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Mardi de 13h à 16h30

Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél : 01 60 91 61 47

• Par courrier postal :

Transmission du dossier complet à :

Mairie d'Évry-Courcouronnes – Guichet Famille

Place des Droits de l'Homme et du Citoyen

91000 Évry-Courcouronnes

Quels documents présenter ?

- Dossier Familial Unique complété
- Avis d'imposition de l'année en cours (2025) sur les revenus de l'année N - 1 (2024) ou avis de situation déclarative (pour chaque représentant du foyer fiscal)
- Dernière attestation de paiement de la CAF ou autre régime allocataire datant de moins de 3 mois le cas échéant

Une fois le Quotient Familial calculé, il vous sera précisé les tarifs pour chacune des activités municipales.

Le saviez-vous ?

En cas de changement de situation familiale en cours d'année (perte d'emploi, naissance...), votre dossier pourra être révisé sur présentation des justificatifs au Guichet Famille.

Facturation des activités

Les activités périscolaires et extrascolaires (accueil périscolaire, accueil de loisirs, restauration, vacances sportives) sont facturées, une fois le service consommé, le mois suivant.

Exemple : pour les activités du mois de septembre 2025, vous recevrez votre facture à la fin du mois d'octobre 2025.

Les autres activités (École des Arts, mercredis et vacances sportives) sont facturées au forfait.

	Période de facturation	Tarifs	Absences
Accueil périscolaire	Facture mensuelle après consommation le mois suivant	Tarif à l'unité selon le Quotient Familial	Service facturé à la présence
Restauration scolaire			Présence sans réservation : tarif habituel majoré de 50% Absence sans justificatif sous 8 jours : tarif habituel
Accueil de loisirs du mercredi			
Mercredis sportifs	Facture unique fin décembre	Forfait à l'année selon le Quotient Familial	En cas d'absence sur une ou plusieurs date(s), le parcours reste facturé.
École des Arts	4 factures (décembre, février, avril, juin)		
Accueil de loisirs des vacances scolaires	Facture mensuelle après consommation le mois suivant	Tarif à l'unité consommée selon le Quotient Familial	Présence sans réservation : tarif habituel majoré de 50% Absence sans justificatif sous 8 jours : tarif habituel
Vacances sportives		Forfait par stage	Absence sans justificatif sous 8 jours : tarif habituel

Signalez au plus vite à la Mairie les absences de votre enfant pour ne pas être facturé inutilement

Dans quels cas ?

- En cas de maladie ou de rendez-vous médical et sur justificatif (certificat médical ou attestation sur l'honneur) transmis sous 8 jours
- En cas de sortie scolaire ou de grève, le service est averti. Vous n'avez aucune démarche à faire.
- Dans les autres cas et en l'absence de justificatif valable, vous devrez payer le repas.

Comment transmettre mon justificatif à la mairie ?

• Sur le portail des Services en ligne

Rendez-vous dans la rubrique « Signaler une absence », complétez le formulaire en ligne et joignez votre justificatif. Vous recevrez une confirmation une fois votre demande traitée.



• Au Guichet Famille, au Clos de la Cathédrale

Déposez votre justificatif d'absence dans la boîte aux lettres ou auprès des agents d'accueil. Pensez à bien préciser les nom et prénom de votre enfant, son école et les activités concernées par l'absence.

Comment payer vos factures ?

• Sur le portail des Services en ligne

7j/7, 24h/24, de façon simple et rapide, dans la rubrique « Mes factures »

> par carte bancaire

> par E-CESU



• Par prélèvement automatique

En l'activant sur le portail des Services en ligne ou auprès du Guichet Famille

• Au Clos de la Cathédrale, auprès du Guichet Famille

> par carte bancaire

> par CESU

Guichet Famille

Clos de la Cathédrale – 4 Clos de la Cathédrale

- Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

- Mardi de 13h à 16h30

- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél : 01 60 91 61 47

Les moyens de paiement par activités :

	C.B	Chèque	Espèces	CESU	E-CESU
Accueil du matin	X	X	X	X	X
Accueil du soir	X	X	X	X	X
Restauration	X	X	X		
Accueil de loisirs des vacances	X	X	X	X	X
Accueil de loisirs du mercredi	X	X	X	X	X
École des Arts	X	X	X		
Mercredis sportifs	X	X	X		
Vacances sportives	X	X	X		



Coordonnées des structures

ÉCOLES	ADRESSE	TELEPHONE PERISCO-LAIRE	TELEPHONE ÉCOLE	ACCUEILS DE LOISIRS
G. LAPIERRE maternelle	12, impasse de la Juine	01 60 77 06 79	01 60 79 08 68	G. LAPIERRE Impasse de la Juine 01 60 77 06 79
G. LAPIERRE élémentaire	10, impasse de la Juine	01 60 78 50 86	01 60 78 50 86	
CONDORCET maternelle	19, rue de l'Orge	01 60 77 65 95	01 64 97 37 30	
CONDORCET élémentaire	17, rue de l'Orge	01 64 97 37 27	01 64 97 37 27	
LA LANTERNE maternelle	71, rue Henri Rochefort	01 60 78 42 19	01 60 78 99 53	LA LANTERNE Rue Henri Rochefort 01 60 78 42 19
LA LANTERNE élémentaire	73, rue Henri Rochefort	01 60 78 48 95	01 60 78 48 95	
LES COQUIBUS maternelle/élémentaire	37, allée Jean Rostand	06 29 40 89 11	01 60 79 23 16 (maternelle) 01 60 79 17 36 (élémentaire)	
TEMPS DES CERISES maternelle/élémentaire	1 bis, mail du Temps des Cerises	01 60 79 32 81	01 60 77 18 62	
LA COMMUNALE maternelle/élémentaire	4, place de la Commune	01 60 78 04 30	01 60 78 04 30	LA COMMUNALE Place de la Commune 06 27 02 60 26
LA FONTAINE	1, rue Agnès Barre de Nanteuil	01 60 77 73 49	01 71 63 18 26	BERLIOZ/PERRAULT Rue François Mauriac 01 60 77 06 98
F. MAURIAC	Rue George Sand	01 60 77 06 98	01 60 78 99 47	
MARCO POLO maternelle/élémentaire	5, allée Marco Polo	01 60 77 42 83	01 60 77 45 88	
MOUSSEAU maternelle	Accueil à La Fontaine	01 60 77 59 26	01 60 78 99 52	MOUSSEAU 43, rue Alphonse Daudet 01 60 77 64 48
MOUSSEAU élémentaire	43, rue Alphonse Daudet	01 60 77 64 48	01 60 77 43 16	
A. LEVASSEUR maternelle/élémentaire	Rue Rossini	01 60 77 44 76 (maternelle) 01 60 77 42 58 (élémentaire)	01 60 77 44 76 (maternelle) 01 60 77 42 58 (élémentaire)	A. LEVASSEUR Rue Rossini 01 60 77 01 08
MARECHAL LECLERC	4, av. du Château	01 60 77 43 07	01 60 77 43 07	
AGUADO	32, bd. Aguado	01 60 79 48 78	01 60 77 43 81	
PARC AUX BICHES maternelle	40, av. du Parc aux Biches	01 60 77 49 76	01 60 77 49 76	
PARC AUX BICHES élémentaire	42, av. du Parc aux Biches	01 60 77 43 65	01 60 77 43 75	

ÉCOLES	ADRESSE	TELEPHONE PERISCO-LAIRE	TELEPHONE ÉCOLE	ACCUEILS DE LOISIRS
F. DOLTO maternelle	29, rue de la Clairière	01 60 78 17 12	01 60 79 40 08	BOIS GUILLAUME 29, rue de la Clairière 01 60 77 43 65
BOIS GUILLAUME élémentaire	29, rue de la Clairière	01 60 77 43 65	01 60 77 43 09	
CHAMPS-ÉLYSÉES maternelle	28, rue de Sion	01 60 77 43 99	01 60 77 43 99	
CHAMPS-ÉLYSÉES élémentaire	26, rue de Sion	01 60 77 41 78	01 60 77 41 78	
A. DUMAS	205, rue Bonaparte	01 60 77 72 79	01 60 77 72 79	A. DUMAS 205, rue Bonaparte 01 60 77 72 79
J. VERNE	203, rue Champollion	01 60 77 55 17	01 60 77 55 17	
M. GENEVOIX élémentaire	301, rue Jules Vallès	01 60 79 17 11	01 60 79 17 11	
J. CARTIER	3, rue Montespan	01 60 77 40 37	01 60 77 40 37	A. SAVARY 205, rue Pierre et Marie Curie 01 64 97 05 72
LAMARTINE	Rue Descartes	01 69 36 45 66	01 60 77 44 40	
A. SAVARY maternelle/élémentaire	205, rue Pierre et Marie Curie	01 64 97 05 72	01 64 97 05 64	
PETIT DRAGON	403, square du Dragon	01 60 77 66 25	01 60 77 44 93	R. QUENEAU Mail M. Genevoix 01 60 77 74 93
M. GENEVOIX maternelle	301 Allée Jules Vallès	01 60 77 74 93	01 60 78 59 62	
POULE ROUSSE	Mail Maurice Genevoix		01 60 77 64 32	
A. CÉSAIRE maternelle/élémentaire	1, av. Simone Veil	01 60 91 12 30	01 60 79 60 91	A. CESAIRE 1, avenue Simone Veil 01 60 91 12 30
N-J. CONTE maternelle	1, rue de l'École	01 60 78 08 82	01 69 91 13 60	
N-J. CONTE élémentaire	3, rue de l'École	01 69 91 13 50	01 69 91 13 50	
J. BREL maternelle/élémentaire	1, allée Jacques Brel	01 64 97 85 02	01 64 97 84 14	PÔLE ENFANCE DU BOIS DE MON COEUR Place des Flamandes/Allée Jeff 01 64 97 85 01 ou 85 02
J. TATI maternelle	12, rue Jacques Tati	01 64 97 84 14	01 64 97 84 06	
J. TATI élémentaire			01 64 97 84 15	
P. GAUGUIN maternelle	Place Paul Gauguin	01 64 93 59 90	01 64 97 84 02	
P. GAUGUIN élémentaire			01 64 97 84 13	
V. VAN GOGH maternelle/élémentaire	24, rue du Plessis Briard	01 64 97 85 07	01 64 97 84 07	PÔLE ENFANCE CHARLES PERRAULT Avenue de la Garenne 01 64 97 94 43 ou 94 44
J. FERRY maternelle/élémentaire	Avenue de la Garenne	01 64 97 94 44	01 64 97 84 11	
P. BERT maternelle/élémentaire	4, rue Ambroise Paré	01 64 97 84 01	01 64 97 84 12	

Les fournitures de la rentrée

FOURNITURES	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Protège-cahier 17x22 (bleu)	1	1	1	1	1
Protège-cahier 17x22 (rouge)	1	1	1	1	1
Stylo bille pointe moyenne bleu	1	1	1	1	1
Stylo bille pointe moyenne vert	1	1	1	1	1
Stylo bille pointe moyenne rouge	1	1	1	1	1
Stylo bille pointe moyenne noir	1	1	1	1	1
Gomme plastique	1	1	1	1	1
Pochette 12 crayons de couleurs	1	1	1	1	1
Triple décimètre incassable	0	0	1	0	0
Double décimètre incassable	1	0	0	0	0
Paire de ciseaux 13 cm	1	0	1	0	0
Crayons papier HB	1	1	1	1	1
Ardoise effaçable 19x26	1	1	1	1	1
Feutre Velléda noir pointe fine	1	1	1	1	1
Cahier 24x32 (60 pages) couverture polypropylène bleu	1	1	1	1	1
Cahier de brouillon 17x22 (48 pages)	1	1	2	2	2
Cahier 17x22 (32 pages)	1	0	0	0	0
Cahier 24x32 (48 pages) couverture polypropylène bleu	0	0	1	1	1
Cahier TP 21x29,7 (48 pages)	1	1	1	1	1
Chemise 3 rabats élastiques bleu	1	1	1	1	1
Classeur plastique 4 anneaux bleu	0	0	0	1	0
Jeu de 6 intercalaires cartonnés A4+	0	0	0	1	0
Protège document 60 vues	1	1	1	0	0
Lot de 30 pochettes perforées lisses	0	0	0	1	0

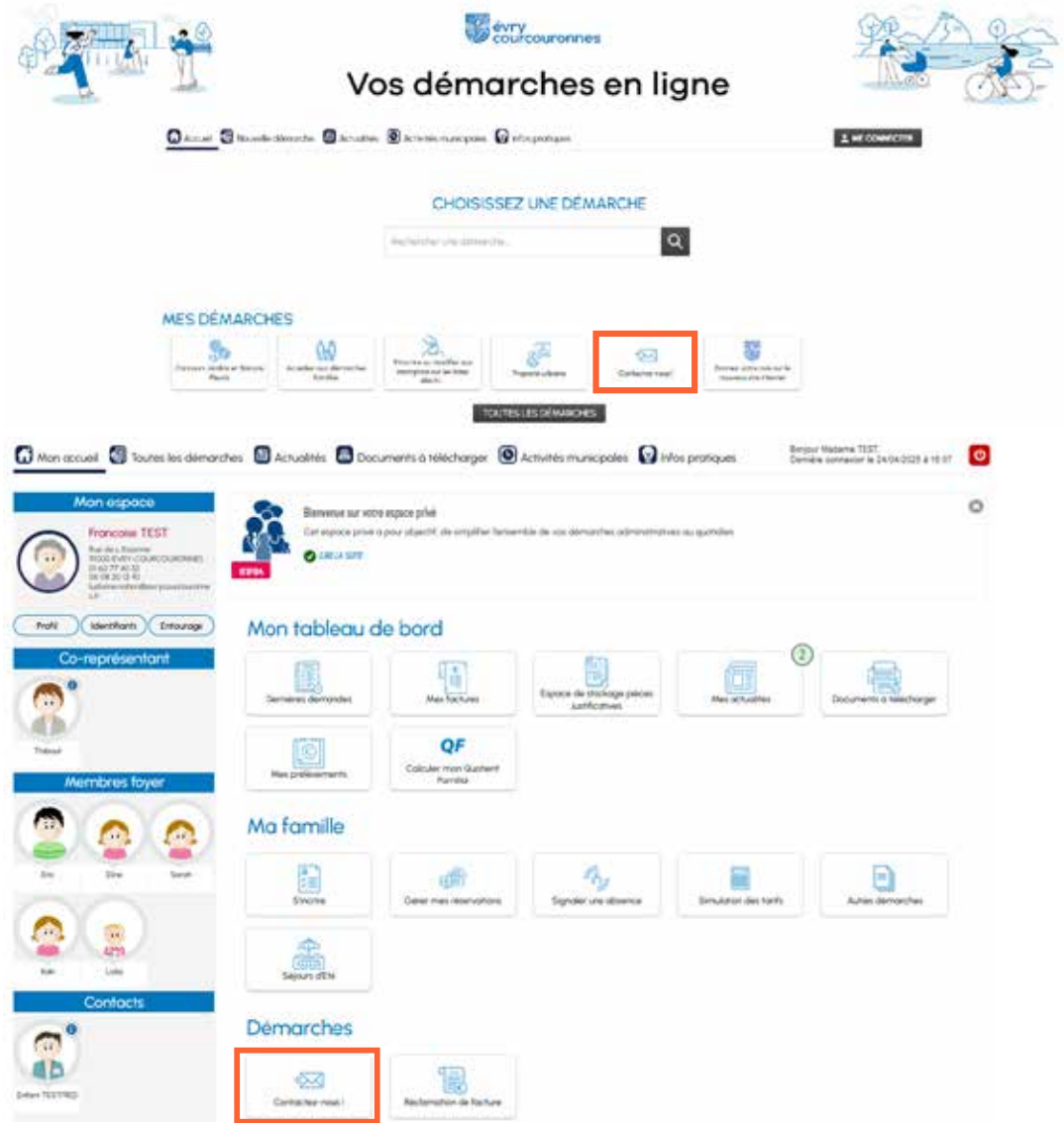


La Ville d'Évry-Courcouronnes se mobilise pour accompagner la scolarité de chaque élève, en offrant les fournitures scolaires aux enfants évry-courcouronnais scolarisés du CP au CM2. Cette aide vise à soulager le budget rentrée scolaire des familles. Ces fournitures sont offertes dans un « sac écolier » remis à l'enfant le jour de la rentrée.

Besoin d'infos ou d'aide ? Contactez-nous !

Guichet famille
Tél. : 01 60 91 61 47
Clos de la Cathédrale – 4 Clos de la Cathédrale
Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mardi de 13h à 16h30
Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Par mail, depuis la page d'accueil du portail des Services en ligne ou de votre espace personnalisé :



Vous sentez une fragilité ou une vulnérabilité chez votre enfant ?
Il existe des dispositifs de réussite éducative susceptibles de vous apporter des réponses, de vous procurer une aide ponctuelle ou de vous accompagner sur le long terme.

Contact :
Groupement d'Intérêt Public Stratégie d'Action Éducative – GIP-SAE
Tél : 01 69 36 51 05



Calendrier des vacances 2025-2026

Rentrée scolaire : lundi 1er septembre 2025
Vacances d'automne : du samedi 18 octobre au dimanche 2 novembre 2025
Vacances de fin d'année : du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Vacances d'hiver : du samedi 21 février au dimanche 8 mars 2026
Vacances de printemps : du samedi 18 avril au dimanche 3 mai 2026
Les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 et le samedi 16 mai 2026
Vacances d'été : à partir du samedi 4 juillet 2026

